# CONDITIONS GENERALES SOLUTION « CAPTAIN WALLET »

Le présent document (les **« Conditions Générales »**) définit les conditions dans lesquelles CARVING LABS, société par actions simplifiée au capital de 80 791.07 euros, dont le siège social est 106 boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 794 432 815 RCS Paris (**« CARVING LABS »**), met la Solution à disposition du Client en mode SaaS (Software-as-a-Service).

#### 1. **DEFINITIONS**

- **« Bon de Commande »** désigne le bon de commande signé par les Parties et emportant adhésion par le Client aux présentes.
- « Campagne » désigne la mise à jour du contenu associé à un Pass. Cette mise à jour comprend une modification des différents contenus du Pass et/ou la diffusion de push notifications, à l'exception des mises à jour et/ou push notifications automatiques mises en place par CARVING LABS lors du Set Up de la Solution.
- « Pass » désigne le contenu (carte de fidélité, coupon de réduction, offre, carte de transport, invitation ou tout autre support de service ou de marketing) dématérialisé au format Wallet dans le cadre de la fourniture des Services au Client.
- « Client » désigne la société signataire du Bon de Commande.
- « Contrat » désigne l'ensemble contractuel composé du Bon de Commande et des Conditions Générales selon la hiérarchie précisée à l'article 2 ciaprès.
- « Date d'Activation » désigne la date prévue au sein du Bon de Commande, qui pourra être différée d'au maximum trente (30) jours dans les conditions prévues à l'article 4.1 (la « Date d'Activation Effective »).
- **« Date d'Entrée en Vigueur »** désigne la date de dernière signature du Bon de Commande.
- « Données du Client » désigne l'ensemble des données et informations fournies / saisies par le Client ou par les Utilisateurs ou générées lors de l'utilisation de la Solution ou plus généralement par l'utilisation des Services et hébergées par CARVING LABS. Les Données du Client demeurent en toutes circonstances la propriété du Client.
- **« Éléments Marketing »** désigne les éléments marketing, textes et éléments graphiques du Client, y compris tout signe distinctif du Client (nom commercial, marque, logo) apparaissant sur ou diffusés par le biais du Pass.
- « Heures Ouvrées » signifie de 8h à 19h (heure française) du lundi au vendredi inclus à l'exclusion

- des jours légalement fériés en France (« Jours Ouvrés »).
- « Information Confidentielle » désigne tout document ou information de quelque nature que ce soit, notamment commerciale, financière, structurelle ou technique, ou autres, que l'une des Parties communique à l'autre Partie dans le cadre du Contrat, et qui est identifié(e) comme confidentiel(le) ou qui devrait normalement, compte tenu des circonstances, être considéré(e) comme confidentiel(le).
- « Partie(s) » désigne CARVING LABS et/ou le Client, selon le contexte.
- « **Prix** » désigne les prix du Set up et des Services Run (comprenant le prix de base et le prix des Campagnes) convenus au Bon de Commande.
- « Services » désigne les services fournis par CARVING LABS au Client au titre du Contrat incluant (i) une assistance à la mise en place (« Set up ») comprenant les prestations de configuration et de mise en service de la Solution conformément au Bon de Commande et (ii) un droit d'accès et d'utilisation de la Solution (« Run »).
- « Solution » désigne le logiciel propriétaire commercialisé et hébergé par CARVING LABS permettant à ses clients de (i) dématérialiser un Pass, (ii) mettre à jour le contenu du Pass et envoyer des push notifications, (iii) permettre un accès facile et rapide par le détenteur du Pass au contenu sauvegardé, à partir d'un smartphone dont le système d'exploitation est compatible avec le format Wallet (l' « Application »), tel qu'un iPhone (Apple Cartes) ou un Android (Google Wallet) (les « Technologies »).
- **« Spécifications »** désigne les informations et caractéristiques fonctionnelles et techniques de la Solution et du Service (par ex., points d'accès API, méthode de création de mise à jour des Pass, schéma de flux etc.), telles que définies par les Parties lors de la phase de Set up.
- **« Utilisateur »** désigne toute personne physique placée sous l'autorité du Client et bénéficiant d'un accès à la Solution en vertu du Contrat.

#### 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante : (a) le Bon de Commande et (b) les Conditions Générales.

Sauf accord express des Parties, aucun document non listé ci-dessus ne sera applicable entre les Parties et en particulier toutes les conditions contractuelles qui pourraient être émises par le Client telles que des conditions générales d'achat,



ne seront pas applicables dans les relations entre les Parties

CARVING LABS se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment. Sauf indication contraire de CARVING LABS, la nouvelle version des Conditions Générales entrera en vigueur pour le Client au renouvellement du Contrat. CARVING LABS devra informer le Client de toute modification substantielle au moins quarantecinq (45) jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales.

Le Bon de Commande ne peut être modifié que par un avenant écrit et signé par les Parties.

#### 3. OBLIGATIONS GENERALES DE CARVING LABS

Devoir d'information et de conseil. Dans le 3.1. cadre du devoir d'information et de conseil de CARVING LABS, le Client reconnaît que les services de CARVING LABS ont été présentés de manière détaillée au Client, notamment au cours d'une démonstration et/ou par le biais d'une présentation commerciale documentée. En conséquence, le Client reconnaît et déclare : (i) avoir recu l'ensemble des prérequis, informations, conseils, mises en garde nécessaires à l'installation et l'utilisation fonctionnelle et technique des Services ; (ii) avoir disposé de suffisamment de temps pour prendre connaissance de l'ensemble de la documentation qui lui a été adressée et avoir compris toutes ses dispositions et la présentation qui lui a été faite des Services de telle sorte qu'il s'engage en toute connaissance de cause ; (iii) s'être assuré de l'adéquation des Services avec ses besoins; (iv) avoir pris le temps nécessaire et disposer des compétences requises pour apprécier la pertinence de l'utilisation des Services conformément à ses besoins. Le Client reconnaît que le degré précontractuelle d'information donnée CARVING LABS s'entend dans la limite de la connaissance par CARVING LABS des projets et besoins du Client tels que ce dernier les lui a énoncés et dans la limite de l'infrastructure informatique du Client.

**3.2. Obligation de moyens.** CARVING LABS s'engage à apporter au titre d'une obligation de moyens toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution du Contrat. CARVING LABS s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la fourniture des Services au présent Contrat.

### 4. SET UP

**4.1. Engagements des Parties.** CARVING LABS s'engage à apporter toute son expertise et tout le soin requis dans l'exécution des tâches qui lui incombent. En ce sens, CARVING LABS veillera à

affecter les moyens et les ressources nécessaires à cette fin. Le Client s'engage quant à lui à collaborer pleinement afin de placer CARVING LABS dans les meilleures conditions possibles pour réaliser le Set up. Il est entendu que si CARVING LABS fera ses meilleurs efforts afin de respecter les délais qui lui sont impartis dans l'exécution du Set up, cette obligation est conditionnée au respect par le Client de ses propres obligations. Le Client s'engage ainsi à transmettre les données demandées par CARVING LABS lors du Set up et qui sont nécessaires à sa réalisation, dans un délai raisonnable compatible avec la Date d'Activation. Dans le cas où l'exécution du Set up ne pourrait être réalisée à la Date d'Activation fixée conjointement par les Parties au sein du Bon de Commande, la Date d'Activation pourra être différée d'au maximum trente (30) jours.

4.2. Recette du Set up. Sauf stipulations contraires au sein du Bon de Commande et à compter de la Date d'Activation Effective, le Client disposera de dix (10) Jours Ouvrés, pour vérifier que le Set up a été réalisé conformément aux spécifications définies avec le Client et adresser par écrit à CARVING LABS d'éventuelles réserves sur le Set up. CARVING LABS fera ses meilleurs efforts pour corriger la non-conformité lui ayant été notifiée et procéder à une nouvelle livraison. En l'absence de notification par le Client de non-conformité substantielle selon les modalités précisées ci-dessus, le Set up sera réputé validé définitivement par le Client.

# 5. RUN

**5.1. Droit d'accès et d'utilisation.** Sous réserve du parfait paiement de l'intégralité du Prix, CARVING LABS concède au Client le droit non-exclusif et incessible de permettre aux Utilisateurs d'accéder et d'utiliser la Solution conformément au Contrat et aux Spécifications, pour la durée du Contrat, et pour les seuls besoins propres du Client. Toute adaptation de la Solution qui nécessiterait un accès à son code source ne pourra être effectuée que par CARVING LABS ou par un tiers autorisé par celle-ci et CARVING LABS se réserve le droit d'accepter cette demande.

5.2. Utilisations interdites. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de la Solution de nature à porter atteinte à son bon fonctionnement, à sa sécurité, à CARVING LABS ou à tout autre client de CARVING LABS. Ainsi, tout usage de la Solution non expressément autorisé par les présentes est prohibé, sauf accord préalable exprès et écrit de CARVING LABS. Il est notamment interdit au Client de procéder à (i) toute forme d'utilisation de la



Solution, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, réalisation, diffusion commercialisation de prestations similaires aux services proposés par CARVING LABS, (ii) toute location, prêt, utilisation partagée, transfert ou cession, mise à disposition, de manière directe ou indirecte, à titre onéreux ou gracieux de la Solution, (iii) toute modification ou contournement d'un code de protection tel que, notamment, les identifiants, ou toute divulgation de ces éléments à un tiers autre qu'un utilisateur désigné par le Client et agissant sous sa responsabilité et dans le cadre de l'exécution du Contrat, à titre onéreux ou gracieux.

**5.3.** Accès à la Solution. L'accès à la Solution par l'Utilisateur s'effectue à partir de tout ordinateur connecté à internet, au moyen de son adresse électronique et du mot de passe qu'il est invité à créer lors de sa première connexion à la Solution. Le Client et les Utilisateurs devront conserver secrets ces identifiants, protéger l'accès par des tiers et en assurer la confidentialité en s'abstenant notamment de les divulguer sous quelque forme que ce soit, ce dont le Client se porte fort. Ainsi, le Client s'assure qu'aucune personne non autorisée n'a accès à la Solution. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels et de l'accès à la Solution.

CARVING LABS se réserve le droit de suspendre ou restreindre les droits d'accès et la validité des identifiants d'un ou plusieurs Utilisateurs si CARVING LABS est informée ou a des raisons tangibles de suspecter une violation de l'obligation prévue au présent article ou de toute autre obligation de sécurité par le Client ou un Utilisateur. Le Client devra informer immédiatement CARVING LABS de toute utilisation non autorisée de ses identifiants. CARVING LABS ne peut être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant de la négligence du Client à protéger ses identifiants de connexion et/ou ses Données du Client en résultant. L'administration de l'accès à la Solution au sein de l'entreprise du Client est assurée par un administrateur désigné par le Client qui sera en charge de répartir les accès des Utilisateurs avec des accès et fonctionnalités différenciés selon les catégories d'Utilisateurs concernés. l'hypothèse où l'administrateur cesserait d'être lié au Client, ce dernier devra dans les plus brefs délais nommer un nouvel administrateur et en informer CARVING LABS.

**5.4. Niveaux de Service.** Les informations concernant les engagements de CARVING LABS en

termes de disponibilité, hébergement et niveau de service figurent en Annexe 1.

Évolution des Services. CARVING LABS se 5.5. réserve la possibilité de faire évoluer les Services, notamment pour des raisons légales ou technologiques, afin de créer de nouvelles fonctionnalités ou d'améliorer des fonctionnalités existantes, en vue d'adapter la Solution à l'évolution des Technologies et/ou Applications, ou pour tenir compte des besoins de ses clients. Si une évolution est de nature à priver le Client d'une ou plusieurs fonctions initialement proposées, CARVING LABS s'engage à en informer le Client par écrit au moins dix (10) jours avant sa mise en œuvre. Les Parties discuteront de bonne foi en vue de parvenir à une solution commercialement raisonnable. Si aucune solution ne peut être trouvée, le Client pourra résilier le Contrat de plein droit. Les délais susvisés ne sont pas applicables si l'évolution est requise pour assurer la conformité des Services avec des dispositions légales ou réglementaires, ou si cette évolution est indispensable pour assurer la continuité des Services.

#### 6. CREATION ET DIFFUSION DES CAMPAGNES

- **6.1.** Le nombre de Campagnes par an est indiqué dans le Bon de Commande. Toute Campagne commandée mais non effectuée dans une période d'un (1) an est due et non remboursable. Le Client a la possibilité de commander des Campagnes supplémentaires en cours de Contrat dans les conditions prévues au Bon de Commande. Les Parties pourront rediscuter du nombre de Campagnes par an à chaque renouvellement du Contrat.
- **6.2.** La Solution permet au Client de créer, diffuser, suivre et gérer ses Campagnes directement, dans le respect des Spécifications et des instructions mises à disposition par CARVING LABS.
- **6.3.** Le Client reconnaît qu'à chaque diffusion d'un nouveau contenu correspond une Campagne, que le Client crée une nouvelle Campagne dans la Solution ou qu'il adapte une précédente Campagne.

# 7. OBLIGATIONS GENERALES DU CLIENT

Le Client s'engage à : (a) utiliser la Solution conformément au Contrat et ne diffuser que des Campagnes conformes aux lois et règlements en vigueur ; (b) fournir les Données du Client et les Éléments Marketing nécessaires à la fourniture des Services et s'assurer que ces éléments soient exacts, complets, à jour et licites ; (c) payer les Prix ; (d) ne pas utiliser la Solution dans des conditions de nature à porter atteinte au bon fonctionnement ou



à la sécurité de la Solution; (e) s'assurer que tous les Utilisateurs soient formés à l'utilisation de la Solution; (f) se porter fort du respect par les Utilisateurs du Contrat, notamment des conditions d'utilisation de la Solution et de la confidentialité.

#### 8. CONDITIONS FINANCIERES

- **8.1. Prix.** Le Client s'engage à s'acquitter de l'ensemble des Prix. Tous les Prix sont établis en Euros, hors TVA et autres taxes payables par le Client en application de la réglementation en vigueur à la date d'émission de la facture qui resteront à la charge exclusive du Client.
- **8.2.** Facturation et paiement. Le Prix du Set up sera facturé au Client à la Date d'Activation Effective (c'est-à-dire telle qu'elle aura pu être différée en application de l'article 4.1) sauf retard imputable à CARVING LABS.

Le Prix des Services Run sera facturé à la fréquence indiquée dans le Bon de Commande à compter du mois au cours duquel la Date d'Activation Effective intervient, sans proratisation.

Les factures seront adressées au Client dans les meilleurs délais suivant chaque mois concerné et devront être réglées par virement bancaire dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de facture.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture, non contestée, à son échéance entraîne de plein droit l'application d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, fixée à quarante (40) euros. Si les frais de recouvrement étaient supérieurs, CARVING LABS pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification. En cas de non-règlement de la facture concernée dans un délai de quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, CARVING LABS se réserve le droit de suspendre les Services et/ou résilier le Contrat.

- **8.3. Contestation.** Si le Client souhaite contester une facture, il fournira à CARVING LABS les raisons, de manière documentée, dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la réception de la facture concernée. La partie non contestée de la facture devra dans tous les cas être réglée dans les délais.
- **8.4. Révision tarifaire.** CARVING LABS se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires à l'échéance de la Durée en cours. CARVING LABS devra en informer le Client, par écrit, au moins

quarante-cinq (45) jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Celles-ci ne seront appliquées que lors du renouvellement automatique à la fin de la Durée en cours, sauf dénonciation du Contrat par le Client dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessous.

#### 9. DUREE ET RESILIATION

- 9.1. Durée du Contrat. Le Contrat prend effet pour une durée initiale débutant à la Date d'Entrée en Vigueur jusqu'à la fin d'une période de douze (12) mois après la Date d'Activation Effective (la « Durée initiale »). Le Contrat est automatiquement renouvelé pour des périodes successives de douze (12) mois (ensemble, la « Durée »), sauf dénonciation du Contrat par l'une des Parties au moins trente (30) jours avant la fin de la durée en cours.
- **9.2. Résiliation.** Chacune des Parties pourra résilier le Contrat à tout moment en cas manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de trente (30) jours suivant réception d'une mise en demeure. La volonté de résilier le Contrat sera notifiée par courrier recommandé AR, sans préjudice du droit de la Partie non-défaillante d'obtenir compensation pour tout préjudice résultant du manquement.
- 9.3. Effets de la fin du Contrat. A compter de la résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, (i) toutes les sommes dues à CARVING LABS au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles, sauf en cas de résiliation pour manquement de CARVING LABS, et (ii) le Client devra cesser immédiatement toute utilisation de la Solution et des Services.

### 10. REVERSIBILITE

En cas de résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit et dans l'éventualité où le Client en fait la demande, CARVING LABS s'engage à restituer au Client l'intégralité des Données du Client dont le Client ne détiendrait pas lui-même une copie, et n'en conservera aucune copie.

La restitution ne pourra être demandée à CARVING LABS que par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception et au plus tard quinze (15) jours avant le dernier jour du Contrat, sous un format CSV, étant précisé que toute demande d'assistance du Client autre dans le cadre de la réversibilité ou la portabilité de ces Données du Client fera l'objet d'une facturation distincte du Client sur la base de la grille tarifaire de CARVING LABS alors en vigueur. À défaut de notification dans ce délai les Données du Client seront supprimées dans les trente (30) jours de la résiliation effective du Contrat.



#### 11. RESPONSABILITE

**11.1. Responsabilité du Client.** Le Client assume l'entière responsabilité du contenu des Campagnes et de la sauvegarde des Données du Client.

11.2. Responsabilité de CARVING CARVING LABS ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage indirect (notamment perte de bénéfices, manque à gagner, perte d'activité, perte, altération ou corruption de données, pertes financières liées au temps passé aux fins de pallier tout manquement au titre Contrat, perte de contrats ou de clientèle, trouble commercial ou toute interruption d'activité provenant de ou en relation avec le présent Contrat), ni de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait survenir dans les circonstances suivantes : (i) dans l'hypothèse où les informations renseignées par le Client s'avéraient inexactes, obsolètes ou incomplètes ou non conformes à la législation ou à la règlementation applicables, en cas de suspension des Services consécutive à un manguement du Client, notamment à un défaut de paiement du Prix dû; (ii) en cas d'insuccès commercial de la Campagne; (iii) en cas d'interruption, lenteurs, maintenance, et/ou inaccessibilité temporaire de la Solution ; (iv) du fait d'un tiers ; (v) en cas de survenance d'un cas de force majeure, conformément à l'article 13.

Le Client reconnait expressément avoir été averti quant au fait que l'utilisation de la Solution repose sur des Technologies et Applications développées et proposées par des éditeurs de logiciel tiers, tels qu'Apple et Google (les « Editeurs Tiers »), qui en déterminent à leur seule discrétion les évolutions et les règles d'utilisation. Ainsi, le Client accepte expressément que la responsabilité de CARVING LABS ne pourra en aucun cas être engagée si CARVING LABS n'était pas en mesure de fournir tout ou partie des Services exclusivement pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : (i) suppression des Technologies et/ou Applications, (ii) modification contournable des Technologies et/ou (iii) changement majeur Applications, conditions d'utilisation des Technologies et/ou Applications, (iii) demande faite par un Éditeur Tiers à CARVING LABS de cesser d'utiliser toute ou partie de leurs Technologies et/ou Applications, et ce pour quelque raison que ce soit, sauf faute de CAVRING LABS. Dans les cas limitativement énumérés cidessus conduisant à une impossibilité d'utilisation de la Solution par le Client dans des conditions normales, ce dernier sera fondé à résilier immédiatement le Contrat, sans que CARVING LABS

ne soit fondée à demander réparation d'un éventuel dommage.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de CARVING LABS serait engagée, il est convenu que la responsabilité globale et totale de CARVING LABS sera limitée aux sommes effectivement perçues par CARVING LABS au titre du Contrat au cours des 12 mois précédant le fait générateur du dommage. Les Parties conviennent que cette limitation de responsabilité constitue une condition déterminante de l'engagement de CARVING LABS, a été prise en compte dans la détermination du Prix et ne remet en aucun cas l'équilibre des obligations respectives des Parties. Nonobstant ce qui précède, la clause limitative de responsabilité n'est pas applicable en cas de faute lourde, dolosive ou intentionnelle, ou de toute action reposant sur un autre fondement qui ne peut être limitée ou exclue en vertu des lois applicables.

#### 12. ASSURANCES

Chacune des Parties déclare et garantit être assurée auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable pour toutes les responsabilités qu'elle pourrait encourir au titre du Contrat. CARVING LABS déclare notamment avoir souscrit une assurance couvrant les risques cyber liés à l'exécution du Contrat. Chaque Partie supporte les primes et franchises d'assurance qu'elle a souscrites et, s'engage à lui communiquer toutes les attestations, à jour, en rapport avec le Contrat à chaque date anniversaire de la conclusion du Contrat.

# 13. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations au titre du Contrat, à l'exception de toute obligation de payer, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française. La Partie invoquant la force majeure devra en informer l'autre par tout moyen suivi d'une confirmation écrite par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les délais les plus brefs. Les Parties devront alors se rencontrer pour envisager les conséquences de la situation et s'efforcer de parvenir à une solution acceptable pour les deux Parties permettant l'accomplissement des obligations suspendues. A défaut de solution acceptable et si les effets de la force majeur durent plus de trois (3) mois, le Contrat pourra être résilié sans préavis par l'une ou l'autre des Parties.

# 14. CONFIDENTIALITE



Chacune des Parties s'engage, pendant la durée du Contrat et pendant cinq (5) années à compter de son expiration ou de sa résiliation à :

- préserver la confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre Partie dont elle aurait pu avoir connaissance dans le cadre du Contrat;
- ne communiquer les Informations Confidentielles de l'autre Partie qu'aux seules personnes intervenant dans le cadre de la fourniture des Services objet du Contrat et uniquement dans la mesure nécessaire à leur intervention. Chaque Partie pourra néanmoins communiquer, sous réserve du respect de la présente clause, ce Contrat et les documents y afférents à son conseil juridique, ses partenaires financiers ou bancaires, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux en cas de contrôle et éventuellement à leur maison mère respective;
- n'utiliser directement ou indirectement les Informations Confidentielles qu'aux seules fins d'exécution du Contrat, à l'exclusion de toute autre finalité et notamment en vue de fournir des prestations identiques ou similaires au profit de tiers, concurrents ou non de l'autre Partie;
- prendre à l'égard des tiers et des collaborateurs concernés par l'exécution du Contrat, toutes dispositions appropriées pour faire respecter cet engagement.

Chacune des Parties se porte fort du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

L'engagement de confidentialité ci-dessus ne concernera toutefois pas les informations portées à la connaissance de l'une des Parties et :

- qui seraient dans le domaine public ou qui viendraient à y tomber sans que cela résulte de son fait;
- dont elle avait connaissance avant la communication de ladite information dès lors qu'elle est en mesure d'en rapporter une preuve écrite;
- qu'un tiers non lié par un engagement de confidentialité à l'égard de l'autre ou d'un tiers viendrait lui divulguer.

Les Parties acceptent que l'existence du Contrat puisse être partagée avec les investisseurs ou futurs investisseurs de CARVING LABS.

# 15. REFERENCE COMMERCIALE

Le Client autorise CARVING LABS à utiliser les signes distinctifs (dénomination sociale, nom commercial,

logos et marques) du Client, à titre de référence commerciale, sur son site Internet et dans tous ses supports et documents commerciaux et marketing. Le Client accepte de figurer dans une étude de cas et/ou d'apporter son témoignage sur l'utilisation des Services.

#### 16. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

16.1. Gestion commerciale. Dans le cadre de leurs relations contractuelles, chaque Partie traite pour son propre compte, en tant que responsable de traitement distinct, des données à caractère personnel concernant les collaborateurs de l'autre Partie à des fins de gestion de la relation commerciale avec l'autre Partie. Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement européen sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. 16.2. Sous-traitance. Dans la mesure où CARVING LABS traite, en tant que sous-traitant, des données à caractère personnel pour le compte du Client, les Parties se conformeront aux dispositions de l'Annexe 2 « Accord sur le traitement des données » et reconnaissent que ces dispositions prévaudront sur toute obligation ou article relatif à la protection des données à caractère personnel inclus dans le présent Contrat.

# 17. PROPRIETE

**17.1. Propriété de la Solution.** Il n'est opéré aucun transfert de droits de propriété au profit du Client sur la Solution, les éléments la composant et/ou sur tout développement qui pourrait être réalisé dans le cadre du Contrat. En particulier, le Contrat ne confère aucun droit au Client sur le code source de la Solution. Le Client s'interdit tout acte ou comportement pouvant porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle sur la Solution. Le Client s'interdit donc notamment de procéder à :

- toute reproduction, représentation, diffusion ou distribution de tout ou partie de la Solution et/ou de la documentation y afférent, que ce soit à titre onéreux ou gracieux;
- toute forme d'utilisation de la Solution, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de produits ou services similaires, équivalents ou de substitution ou d'une documentation similaire, équivalente ou de substitution;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement de la Solution



- et/ou de la documentation y afférent, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs;
- toute décompilation de la Solution, en dehors des cas expressément prévus par la loi ;
- toute modification ou contournement des codes de protection tels que, notamment, les Identifiants et mots de passe;
- toute tentative d'intrusion non autorisée sur la plateforme hébergeant la Solution.
- 17.2. Éléments Marketing et Données du Client. Le Client est et demeure seul propriétaire et responsable des Éléments Marketing et Données du Client. Pendant la durée du Contrat, le Client concède à CARVING LABS, une licence d'utilisation gratuite, incessible et non exclusive, des Éléments Marketing et autorise CAVING LABS à utiliser les Données du Client, uniquement pour la fourniture des Services et le respect des obligations contractuelles et légales de CARVING LABS.
- 17.3. Amélioration des Services. Le Client accepte que CARVING LABS puisse utiliser des données non personnelles dérivées de l'utilisation des Services à des fins d'analyse. Ces données seront sous forme agrégée et anonymisée exclusivement, ne permettant en aucune façon d'identifier le Client ou les Utilisateurs. CARVING LABS est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur ces analyses et leurs résultats. Le Client accepte que CARVING LABS utilise ces données, analyses et résultats à sa discrétion.

# 18. GARANTIES

- **18.1.** Garanties de conformité. CARVING LABS garantit au Client que, pendant la durée du Contrat, la Solution fonctionnera en substance conformément aux Spécifications. La garantie décrite dans le présent article ne s'appliquera pas aux problèmes de fonctionnement causés par (i) des facteurs indépendants de la volonté de CARVING LABS; (ii) tout agissement ou inertie inappropriés du Client, ou de tiers placés sous le contrôle du Client; (iii) les Éléments Marketing ou Données du Client; ou (iv) l'environnement d'utilisation ou le matériel du Client.
- **18.2. Garantie d'éviction.** CARVING LABS garantit qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle sur la Solution, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle. A ce titre, CARVING LABS s'engage à assurer à ses frais la défense du Client contre toute réclamation d'un tiers fondée sur le fait que la Solution porterait atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, et à payer l'ensemble des dommages et intérêts qui

pourraient, dans le cadre d'une décision de justice exécutoire, être finalement mis à la charge du Client de ce fait. Cependant, CARVING LABS n'indemnisera le Client en aucune façon si les réclamations formulées par des tiers sont causées par une mauvaise utilisation de la Solution par le Client. Le cas échéant, CARVING LABS s'engage à ses frais et selon son choix : (a) à obtenir en justice pour le Client le droit de poursuivre l'utilisation de la Solution; ou (b) à procurer au Client un accès à un logiciel non contrefaisant ayant les mêmes fonctionnalités que la Solution ; ou (c) à modifier la Solution de telle façon qu'elle n'est plus contrefaisante. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, le Client doit : (i) notifier sans délai par écrit à CARVING LABS l'existence de la réclamation ; (ii) fournir sa collaboration à CARVING LABS dans le cadre de ladite réclamation ; (iii) confier la défense de la réclamation à CARVING LABS (étant entendu que le Client pourra se faire assister de tout conseil externe de son choix, à ses propres frais).

**18.3. Garantie du Client.** En ce qui le concerne, le Client garantit (i) disposer de l'ensemble des droits et autorisations (propriété intellectuelle, droit à l'image, etc.) nécessaires à l'utilisation des Éléments Marketing et à la diffusion des Campagnes conformément au présent Contrat et (ii) que toute Donnée du Client qu'il met à la disposition de CARVING LABS dans le cadre de la fourniture des Services ne violera pas les droits de tiers. En cas de réclamation d'un tiers de ce fait, le Client indemnisera CARVING LABS dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus.

# 19. NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL

Les Parties s'interdisent expressément de solliciter en vue d'une embauche, ou d'embaucher directement ou indirectement tout collaborateur de l'autre Partie ayant directement participé au projet objet du Contrat, qu'il soit salarié ou non, même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur. La présente interdiction s'applique pendant toute la durée du Contrat, et pendant les douze (12) mois qui suivront sa cessation, pour quelque cause qu'elle survienne.

En cas d'infraction à la présente interdiction, la Partie fautive sera tenue de payer immédiatement à l'autre Partie, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire d'un montant égal à six (6) mois du dernier salaire brut mensuel de la personne sollicitée ou embauchée, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant.

#### 20. CESSION DU CONTRAT – INTUITU PERSONAE



Le Contrat étant concluintuitu personae, toute Partie s'interdit de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit, les droits et obligations résultant des présentes sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie. Par exception à ce qui précède, CARVING LABS se réserve la faculté de céder ou transférer tout ou partie des droits et obligations du Contrat à toute entité avec laquelle elle fusionne ou se consolide ou qui rachète, en substance, la totalité de ses actifs, ou dans le cadre de toute autre opération emportant, par effet de la loi, en droit français, transmission universelle de patrimoine, avec effet libératoire à l'égard du cédant conformément à l'article 1216-1 du Code civil, ce que le Client accepte expressément par la présente clause. Par conséquent, le Client ne pourra s'opposer à toute cession ou transfert de tout ou partie des droits et obligations du Contrat dans ce contexte et s'engage à régulariser tout document y relatif. En aucun cas la Partie cédante ne restera tenue solidairement avec le cessionnaire des droits et obligations du Contrat cédé ou transféré, et notamment du paiement des sommes dues à compter de cette notification.

# 21. INDEPENDANCE DES PARTIES

Les Parties exercent leur activité en toute indépendance et sans aucun lien de subordination entre elles. Le personnel de CARVING LABS demeurera sous sa responsabilité entière et exclusive, CARVING LABS étant seule habilitée à lui adresser des directives et instructions.

#### 22. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

- **22.1. Droit applicable.** Le Contrat est soumis au droit français.
- **22.2. Résolution amiable.** En vue de trouver ensemble une solution amiable à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties.
- **22.3. Juridiction compétente.** Si au terme d'un délai de trente (30) jours ouvrés suivant réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'extinction pour quelque cause que ce soit du Contrat serait alors soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

#### 23. DISPOSITIONS DIVERSES

- 23.1. Indépendance des clauses. Si une clause du Contrat est déclarée nulle, elle sera réputée non écrite, sans entraîner la nullité de l'ensemble contractuel par lequel les Parties resteront engagées l'une envers l'autre. Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi les dispositions nécessaires au remplacement des clauses qui auront pu faire l'objet d'une annulation ou d'une invalidation pour quelque raison que ce soit.
- **23.2. Absence de renonciation.** Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du Contrat ou d'en tolérer l'inexécution, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer ses droits et ne saurait conférer un droit quelconque à la Partie qui bénéficie d'une telle tolérance.
- 23.3. Notifications. Pour les besoins du Contrat, les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives figurant dans le bon de commande. Toutes les notifications ou mises en demeure et plus généralement toute correspondance pouvant être adressée par l'une des Parties à son cocontractant à l'occasion du Contrat et de ses avenants éventuels devront être envoyés à cette adresse. Toute mise en demeure plus généralement et toute correspondance revêtant une importance particulière devra être envoyée par courrier recommandé AR.

Toute modification de l'adresse ou des coordonnées d'une Partie devra être portée à la connaissance de l'autre Partie dans un délai maximum de quinze (15) jours. A défaut, les notifications, correspondances ou télécopies adressées de bonne foi à la dernière adresse ou au dernier numéro connus seront réputées valables et emporteront les effets prévus au Contrat ou par les dispositions légales applicable.

- **23.4.** Langue. Le Contrat est rédigé en langue française. En cas de documents rédigés dans une autre langue et en cas de conflit entre les Parties, seule la version française sera considérée comme valable sur le plan juridique.
- 23.5. Signature électronique. Les Parties acceptent expressément la signature électronique du présent Contrat, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Les Parties conviennent que la signature électronique du Contrat est équivalente à une signature manuscrite et exprime leur accord pour se conformer aux termes et conditions du Contrat.



# ANNEXE 1 – SUPPORT CLIENT ET ENGAGEMENT DE SERVICE

La présente annexe décrit les niveaux de service et d'assistance que CARVING LABS fournit au Client dans le cadre de la fourniture des Services.

# 1. DISPONIBILITE

CARVING LABS garantit au Client une disponibilité mensuelle de la Solution de 99.95%.

CARVING LABS peut être amenée à réaliser des opérations de maintenance sur la Solution. Les opérations de maintenance se font en principe sans interruption des Services. Exceptionnellement, en cas d'opération de maintenance susceptible de causer une interruption de la disponibilité de la Solution, celle-ci sera planifiée et le Client sera alerté avec un préavis raisonnable par courriel indiquant la date, l'heure et la période de l'intervention. Dans ce cas, CARVING LABS s'engage à tout mettre en œuvre pour que ces opérations entrainent le moins d'interruption possible des Services.

CARVING LABS pourra également procéder à des opérations de maintenance d'urgence sans en avertir le Client.

Ne sont pas prises en compte dans le calcul de la disponibilité de la Solution :

- les cinq (5) premières minutes d'indisponibilité;
- l'indisponibilité due à l'accès au réseau Internet côté Utilisateur ;
- les opérations de maintenance planifiées ayant fait l'objet d'une communication au Client ;
- les opérations de mise en production d'une mise à jour de la Solution ;
- les interruptions à la demande du Client ;
- les incidents dus à des cas de Force Majeure.

La disponibilité est calculée sur la base du fonctionnement opérationnel de la Solution.

# 2. GESTION DES ANOMALIES

# 2.1. Définitions

- « Anomalie(s) » désigne tout dysfonctionnement reproductible affectant la Solution, indépendant d'une mauvaise utilisation et résultant d'une non-conformité causée par CARVING LABS. Il est expressément précisé que les dysfonctionnements résultant des produits et/ou logiciels qui ne sont pas directement fournis par CARVING LABS ou de matériels, services ou réseaux fournis par des tiers ou par le Client ne pourront en aucun cas être qualifiés d'Anomalies.
- **« Anomalie bloquante »** désigne une Anomalie qui interrompt totalement le fonctionnement d'une fonctionnalité majeure de la Solution.
- « **Anomalie majeure** » désigne une Anomalie qui altère très gravement le fonctionnement d'une fonctionnalité majeure de la Solution.
- « Anomalie mineure » désigne toute Anomalie qui ne constitue ni une Anomalie bloquante, ni une Anomalie Majeure.
- « Garantie de temps d'intervention » (GTI) : temps maximum que met CARVING LABS pour prendre en charge la correction d'une Anomalie, à compter de sa notification par le Client.
- « Garantie de Temps de Rétablissement » (GTR): temps nécessaire pour que CARVING LABS corrige une Anomalie (par une solution de contournement ou une correction définitive) à compter de sa notification par le Client. Toute Anomalie corrigée par une solution de contournement devant faire l'objet d'une correction définitive à brève échéance.

#### 2.2. Support

CARVING LABS fournit au Client une assistance technique accessible pendant les Heures et Jours Ouvrés (du lundi au vendredi, de 8h à 19h (heure française), hors jours fériés), via : support@captainwallet.com (le « Support »).



Tout contact avec le Support initié par un autre moyen ne sera pas pris en compte par CARVING LABS.

#### 2.3. Notification des Anomalies

Toute notification d'une Anomalie devra inclure *a minima* une description du problème rencontré et une copie de l'écran ou du message d'erreur. Le Client s'engage préalablement à toute notification d'une panne ou indisponibilité à vérifier que celle-ci n'est pas liée à ses logiciels ou équipements.

CARVING LABS s'engage à corriger toute Anomalie qui sera notifiée au Support au cours du Contrat dans les délais suivants exprimés en Heures et Jours Ouvrés. Ces délais d'intervention sont décomptés à partir de la réception par CARVING LABS d'une demande d'intervention notifiée par le Client dans les formes susvisées :

# (i) Garantie Temps d'Intervention (GTI)

Type d'Anomalie	GTI	Crédits de Service
Anomalie Bloquante	2 heures	5%
Anomalie Majeure	4 heures	5%
Anomalie Mineure	8 heures	3%

# (ii) Garantie Temps de Rétablissement (GTR)

Type d'Anomalie	GTR (démarrage d'une solution palliative)	Crédits de Service
Anomalie Bloquante	4 heures	5%
Anomalie Majeure	1 jour	5%
Anomalie Mineure	2 jours	3%

Type d'Anomalie	GTR (démarrage d'une solution pérenne)	Crédits de Service
Anomalie Bloquante	1 jour	3%
Anomalie Majeure	2 jours	3%
Anomalie Mineure	10 jours	3%

CARVING LABS sera libérée de toute obligation de maintenance dans le cas où une Anomalie résulterait :

- de l'utilisation de la Solution dans un environnement non conforme aux recommandations de CARVING LABS;
- d'une négligence, d'une mauvaise utilisation ou de l'utilisation de la Solution non conforme aux stipulations du Contrat ;
- de problèmes ou difficultés de connexion aux réseaux Internet et Intranet non imputables à CARVING LABS ;
- de problèmes relatifs au matériel informatique du Client ;
- d'un événement de Force majeure.

CARVING LABS ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'une Anomalie qui surviendrait pendant toute opération de maintenance, planifiée à l'avance et/ou dans le cadre de laquelle une intervention est requise de manière urgente.

# 2.4. Principes généraux applicables aux crédits de service

Le non-respect des délais d'intervention et de correction des Anomalies pourra donner lieu à l'application de crédits de service.

Le montant total des crédits de service cumulés en cas d'Anomalie non résolue dans les délais est plafonné à 30% du Prix mensuel perçu par CARVING LABS au titre du Contrat pour le mois précédent. En tout état de cause, le montant des crédits de service présente un caractère libératoire. Le temps de résolution n'est calculé qu'à compter du moment où CARVING LABS a reçu les informations nécessaires pour traiter l'Anomalie.



Les réclamations de crédits de service doivent être effectuées de bonne foi et exigent l'envoi d'une demande dans les trente (30) jours calendaires suivant la fin du mois concerné au cours duquel le Client estime que CARVING LABS n'a pas respecté ses engagements.

Ces crédits de service seront facturés à CARVING LABS ou feront l'objet d'un avoir sur les montants dus à CARVING LABS, à sa discrétion.



# ANNEXE 2 – ACCORD SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le présent Accord sur le protection des données personnelles (l' « Accord ») a pour objet de définir les rôles et obligations respectifs de chacune des Parties dans le cadre du traitement de données personnelles par CARVING LABS, en tant que sous-traitant, pour le compte du Client, responsable de traitement.

En cas de contradiction avec les termes des Conditions Générales, le présent Accord prévaudra.

#### 1. **DEFINITIONS**

- 1.1. Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-après :
  - « Accord » désigne le présent Accord sur la Protection des Données Personnelles.
  - « EEE » désigne l'Espace économique européen.
  - « Règlementation sur la protection des données » désigne la règlementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles effectué par CARVING LABS pour le compte du Client au titre du Contrat, en particulier : (i) le RGPD et (ii) la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée.
  - « RGPD » désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
- **1.2.** Les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans le présent Accord ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales.
- **1.3.** Lorsque des termes définis respectivement dans le RGPD figurent dans le présent Accord, ils s'entendent comme dans le RGPD.
- **1.4.** Le présent Accord doit être lu et interprété à la lumière des dispositions du RGPD. Il ne doit pas être interprété d'une manière contraire aux droits et obligations prévus par le RGPD ou d'une manière qui porte atteinte aux libertés ou droits fondamentaux des personnes concernées.
- **1.5.** En cas de contradiction entre le présent Accord et les stipulations des Conditions Générales, le présent Accord prévaudra.

# 2. DESCRIPTION DES TRAITEMENTS ET RÔLE DES PARTIES

**2.1.** Les détails des opérations de traitement, et notamment les catégories de données personnelles et les finalités du traitement pour lesquelles les données personnelles sont traitées pour le compte du Client, sont précisés dans le tableau ci-dessous :

FINALITÉ	Fourniture des Services
NATURE DES	Collecte, hébergement, analyse, affichage, agrégation, anonymisation, suppression
OPÉRATIONS	
DURÉE DU	Durée du Contrat
TRAITEMENT	
DONNÉES TRAITÉES	Données d'identification
	Données attachées au Pass de la personne concernée (par ex., numéro de carte, statut,
	avantages cumulés, etc.)
PERSONNES	Détenteurs du Pass qui sont destinataires des Campagnes du Client
CONCERNÉES	



**2.2.** Les Parties conviennent que le Client a la qualité de responsable de traitement et que CARVING LABS a la qualité de sous-traitant.

# 3. OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES

# 3.1. Engagements de CARVING LABS

En tant que sous-traitant, CARVING LABS s'engage à :

- i. respecter la Règlementation sur la protection des données ;
- ii. traiter les données personnelles du Client uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance ;
- iii. traiter les données personnelles du Client conformément aux instructions licites et documentées du Client. Si CARVING LABS considère qu'une instruction constitue une violation de la Règlementation sur la protection des données, il en informe immédiatement le Client. En outre, si CARVING LABS est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public;
- iv. garantir la confidentialité des données personnelles du Client ; et
- v. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles du Client s'engagent à respecter la confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données personnelles.

#### 3.2. Engagements du Client

En tant que responsable du traitement, le Client de traitement s'engage à :

- i. respecter la Règlementation sur la protection des données ;
- ii. fournir à CARVING LABS les données personnelles du Client nécessaires pour le traitement ;
- iii. documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par CARVING LABS;
- iv. veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD de la part de CARVING LABS ; et
- v. superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de CARVING LABS.

### 4. INFORMATION ET DROITS DES PERSONNES

- **4.1.** Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte de leurs données personnelles. CARVING LABS s'engage à aider le Client par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits au titre de la règlementation sur la protection des données personnelles.
- **4.2.** CARVING LABS informera sans délai le Client de toute demande d'exercice des droits émanant d'une personne concernée et n'agira que sur instruction écrite du Client. Toute opération réalisée par CARVING LABS dans le cadre d'une demande d'exercice de droit pourra, le cas échéant, donner lieu à une facturation complémentaire compte tenu notamment des investigations techniques réalisées à la demande du Client.

# 5. SECURITE

**5.1.** CARVING LABS s'engage spécifiquement à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque conformément à la Règlementation applicable sur la protection des données.



- **5.2.** Les mesures de sécurité mises en place par CARVING LABS dans le cadre du présent Accord sont détaillées dans le plan d'assurance sécurité (PAS) de CARVING LABS, mis à disposition du Client sur simple demande. Le Client reconnaît que CARVING LABS pourra mettre à jour ses mesures de sécurité organisationnelles et techniques, notamment afin de se conformer à toute nouvelle exigence découlant de Règlementation sur la protection des données, pendant toute la durée du Contrat, sous réserve de ne pas les dégrader.
- 5.3. CARVING LABS notifie au Client toute violation de données personnelles au sens du RGPD dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute information utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Lors d'une violation de données personnelles, CARVING LABS s'engage à procéder à toutes investigations utiles sur les manquements aux règles de protection afin d'y remédier dès que possible et de diminuer l'impact de tels manquements sur les personnes concernées, et ce, sans frais complémentaires à la charge du Client. CARVING LABS s'engage à informer le Client de ses investigations et ce de manière régulière. CARVING LABS s'engage à collaborer activement avec le Client pour qu'il soit en mesure de répondre à ses obligations réglementaires et contractuelles, et ce, sans frais complémentaires à la charge du Client. Il revient uniquement au Client, en tant que responsable du traitement, de notifier cette violation de données personnelles à l'autorité de contrôle compétente ainsi que, le cas échéant, à la personne concernée.
- **5.4.** Le présent article s'entend sans préjudice des obligations propres du Client en matière de sécurisation des données personnelles.

#### 6. SOUS-TRAITANCE

**6.1.** Le Client confère une autorisation générale de sous-traitance à CARVING LABS, pour mener des activités de traitement spécifiques dans le cadre du Contrat.

A la Date d'Entrée en Vigueur, CARVING LABS est autorisé à recourir aux sous-traitants ultérieurs suivants :

Sous-traitant	Prestation de sous-traitance	Localisation des données
OVH	Hébergeur	EU
Scaleway	Hébergeur PRA	EU
AWS	Stockage des backups BDD chiffrés	EU

- **6.2.** CARVING LABS informe le Client de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement d'autres soustraitants ultérieurs, au moins dix (10) jours ouvrés avant le changement, afin de donner au Client la possibilité d'émettre des objections sur un motif valable relatif à la protection des données personnelles. Si le Client émet une objection légitime quant à l'ajout d'un sous-traitant ultérieur et que CARVING LABS ne peut raisonnablement pas trouver d'autres solutions, il le notifiera au Client. Le Client est autorisé à mettre fin aux Services concernés, sinon les Parties coopéreront pour trouver une solution satisfaisante. Si le Client n'émet pas d'objection dans ledit délai, le sous-traitant ultérieur concerné peut être chargé de traiter les données personnelles du Client.
- **6.3.** Tout sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du Contrat pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à CARVING LABS de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la règlementation sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données personnelles, CARVING LABS demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

# 7. TRANSFERTS



- **7.1.** CARVING LABS s'engage à ne pas transférer les données personnelles du Client hors de l'EEE sans l'accord préalable écrit du Client.
- **7.2.** Le Client consent par les présentes au transfert de données personnelles aux sous-traitants ultérieurs établis en dehors de l'EEE (le cas échéant) aux fins de la stricte exécution des Services par CARVING LABS en sa qualité de sous-traitant, à la condition que CARVING LABS s'engage à mettre en place des garanties appropriées au sens de l'article 46 du RGPD en l'absence d'une décision d'adéquation applicable de la Commission européenne.

#### 8. SORT DES DONNEES PERSONNELLES

- **8.1.** CARVING LABS s'engage à détruire les données personnelles du Client dans un délai de trente (30) jours après la date de fin du Contrat. Il appartient au Client concerné de procéder à toute diligence pour sauvegarder et/ou transférer ses données sur un autre support de son choix dans ce délai, selon les modalités précisées au Contrat.
- **8.2.** Dans l'hypothèse où le droit communautaire ou le droit d'un État membre exigerait la conservation des données personnelles du Client, CARVING LABS informera le Client de cette obligation. CARVING LABS s'engage à fournir au Client, à première demande, un certificat de suppression des données personnelles du Client.

# 9. ASSISTANCE

CARVING LABS s'engage à aider le Client à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD. Il est précisé que dans le cadre de cette assistance, certaines mesures demandées par le Client pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire proportionnelle au temps passé par les équipes de CARVING LABS dans la prise en charge de la demande du Client.

#### 10. AUDIT

- **10.1.** CARVING LABS s'engage à mettre à disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par la règlementation sur la protection des données personnelles.
- 10.2. CARVING LABS s'engage à régulièrement tester et évaluer les mesures de sécurité mises en place. Les résultats de ces tests et évaluations seront consignés dans un rapport d'audit (le « Rapport »). A la demande écrite du Client, CARVING LABS fournit au Client ou à l'auditeur mandaté par ce dernier, une copie du dernier Rapport. CARVING LABS fournit en outre au Client toute information complémentaire dont il pourrait avoir besoin concernant les mesures de sécurité en place, afin de l'aider à bien comprendre la portée de ces mesures.
- 10.3. Le Client peut commander la réalisation d'audits sur pièce afin de s'assurer du bon niveau de conformité des traitements réalisés par CARVING LABS en sa qualité de sous-traitant en adressant à CARVING LABS une lettre recommandée avec accusé de réception, dans la limite d'un (1) audit par an entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 novembre de chaque année (la « Période d'Auditabilité »). CARVING LABS disposera d'un délai de trois (3) mois pour adresser au Client les pièces demandées. Ne sont pas concernées par l'audit sur pièces les éléments confidentiels confiés à CARVING LABS par d'autres clients.
- **10.4.** Le Client pourra faire procéder, au plus une (1) fois par an, à un audit de conformité à la Règlementation sur la protection des données des opérations de traitement mises en œuvre par CARVING LABS en qualité de sous-traitant aux fins de l'exécution des Services dans les conditions définies ci-après :
  - a) L'audit devra obligatoirement être précédé d'un audit sur pièce dans les conditions de l'article 10.3 ayant révélé des points de non-conformité substantiels de CARVING LABS;



- b) Le Client devra aviser CARVING LABS de son intention de faire procéder à un audit avec un préavis minimum de dix (10) Jours Ouvrés ;
- c) L'audit devra être réalisé pendant la Période d'Auditabilité;
- d) L'audit sera diligenté par un auditeur extérieur sélectionné ensemble par les Parties pour son expertise, son indépendance et son impartialité et qui n'est, en tout état de cause, pas un concurrent de CARVING LABS;
- e) L'auditeur devra signer un engagement de confidentialité;
- f) L'auditeur s'engage à conduire l'audit pendant les Heures Ouvrées et sans perturber la bonne marche de l'entreprise de CARVING LABS ;
- g) Un exemplaire identique du rapport d'audit sera remis aux Parties qui pourront apporter des observations ;
- h) Les frais de l'audit seront portés à la charge exclusive du Client ;
- Dès réception du rapport, CARVING LABS mettra en œuvre dans un délai raisonnable les mesures correctrices adaptées afin de garantir le respect de la Règlementation sur la protection des données personnelles.
- **10.5.** Le Rapport et les informations de CARVING LABS recueillies au cours des opérations d'audit ou d'inspection seront considérées comme des Informations Confidentielles et ne pourront être utilisées que pour les besoins de l'audit et des actions correctives nécessaires à l'exclusion de toute autre utilisation par le Client.

#### 11. DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

CARVING LABS a désigné un délégué à la protection des données personnelles joignable à l'adresse électronique <u>dpo@brevo.com</u> (en ajoutant le CSM dédié au compte du Client en copie) et/ou par courrier postal à l'adresse : Sendinblue/Brevo, DPO, 106 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Consulter la version des CGV en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2023 : https://www.captainwallet.com/wp-content/uploads/2022/05/cgv-vf-cw.pdf